

## LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 8 juillet 2010.

Date de la séance : 15 juillet 2010.

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration : 6

Absent : 1

**Présents** : Mme BEUREL - M. BORNAGHI - Mmes COUDON - CUVIER - DEMIGNÉ - MM. DINIZ - FASSIER - Mme HAUTOY - M. HERVEOU - Mmes LIBIOL - MACARIO - MM. MELIS - MOLAT - PLANTIN - PRESLE - PRONONCE - Mme RASCHKE - M. RAZAVET - Mme ROCHE - M. ROUX.

**Absents avec procuration** : Mme BOLIS procuration à M. PRONONCE - M. GAUTHER procuration à M. PRESLE - Mme LEGRAND procuration à Mme ROCHE - Mme LOUREIRO procuration à Mme HAUTOY - M. MIGUET procuration à M. RAZAVET - Mme SALOT procuration à Mme DEMIGNÉ.

**Absent** : M. MAUFROY

**Secrétaire de séance** : M. FASSIER.

**Président de séance** : M. PRONONCE.

N°10/07/15/011

**OBJET : Participation pour Voies et Réseaux (PVR) : délibération du Conseil Municipal en date du 4 mars 2010 : précisions.**

Par une délibération en date du 4 mars 2010, le Conseil Municipal fixait à 4,34 € HT/m<sup>2</sup> le montant de la participation pour voies et réseaux (PVR) mis à la charge des propriétaires des parcelles de terrains longeant la RD 8 en entrée de ville, côté des Martres de Veyre.

Pour faire suite à une demande des services préfectoraux, il vous est proposé de compléter le texte de la délibération par les dispositions suivantes :

- Le coût du programme de travaux d'aménagement (voirie, réseaux secs, assainissement EU/EP...) est estimé à 204 282 € HT.
- L'intégralité de ce coût sera mise à la charge des propriétaires, soit un montant de 4,34 € HT/m<sup>2</sup>.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération**